Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 51 (1900)

Heft: 12

Artikel: Le traitement des forêts de sapin

Autor: Huffel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

51me ANNÉE

DÉCEMBRE 1900

№ 12

Le traitement des forêts de sapin.

Extrait d'une communication faite au Congrès international de sylviculture à Paris, le 6 juin 1900, par M. Huffel, professeur à l'Ecole des Eaux et Forêts, à Nancy.

On peut estimer à 400,000 hectares la surface couverte de sapins en France. Cette essence se rencontre dans toutes les régions montagneuses du pays, à l'exception des Ardennes. Elle prospère aussi en plaine lorsqu'elle y trouve des conditions climatériques favorables, telles qu'une chute d'eau annuelle d'au moins un mètre dont le cinquième pendant les trois mois d'été.

L'améragement des sapinières constitue la partie la plus difficile peut-être et la moins avancée de l'art du forestier.

Nos prédécesseurs, qui traitaient leurs futaies de plaine par la méthode des coupes à blanc étoc avec réserve de baliveaux ou "étalons" avaient compris que ce système est inapplicable au sapin. Dans les Vosges on voit, dès le XVe siècle, des scieries installées sur les ruisseaux par les propriétaires des forêts voisines. Ces scieries étaient louées à des marchands de bois auxquels on s'engageait à délivrer annuellement un nombre d'arbres fixé (souvent 200) à prendre dans un canton déterminé. Quand ce canton était épuisé en arbres utilisables et facilement transportables on le fermait et on allait plus loin. Dans le Jura on se contentait souvent de parcourir les parties les plus accessibles des forêts en y coupant, sur une étendue variable suivant les besoins, tous les arbres de trois pieds de tour et plus. Dans les Pyrenées les coupes se pratiquaient, sous l'ancien régime, sans aucune règle ni mesure; elles avaient amené la disparition d'une très grande quantité de forêts et la ruine des autres partout où elles étaient accessibles.

Les premières tentatives de mise en valeur, en vue d'un rendement continu et constant, datent, dans nos sapinières, d'une soixantaine d'années. On essaya à cette époque de leur appliquer une méthode par contenance ou par affectations, imitée du Flächenfachwerk de H. v. Cotta. Les forêts étaient généralement partagées en quatre ou cinq parties égales; la première était destinée à être réalisé, pendant le pre-

mier quart ou le premier cinquième de la durée de la révolution, la seconde était affectée au second quart ou cinquième et ainsi de suite. Les affectations étaient établies d'une manière permanente sur le terrain; on s'efforçait de les former d'un seul tenant et de leur donner des limites naturelles. La possibilité (quotité des coupes) était fixée en mètres cubes et calculée dans l'hypothèse que tout le matériel de l'affectation en tour d'exploitation serait réalisé par fractions égales pendant chacune des années de la période.

Grâce à l'autorité incontestée de ces promoteurs, qui étaient les fondateurs de l'enseignement forestier en France, ce système s'est répandu rapidement dans toutes les sapinières du pays. Il permettait de conserver, en théorie du moins, quelques-uns des avantages de simplicité et clarté des vieilles méthodes par contenance françaises en les conciliant avec la lenteur nécessaire de la régénération des essences ombrophiles comme le sapin. Malheureusement les sapinières de notre pays, surtout dans les Vosges, se prêtaient aussi mal que possible à l'application d'une pareille méthode.

On y trouvait à peu près partout des semis recouverts de bois moyens et de vieux bois, mêlés ou juxtaposés sur de petites étendues. Il y avait quelque contradiction, dans ces conditions, à vouloir limiter la récolte des produits principaux à un quart ou un cinquième de l'étendue: on arrivait fatalement à ordonner la coupe de bois jeunes et pleins d'avenir dans l'affectation en tour, alors qu'on laissait dépérir les vieux bois sur d'autres points; ce qui est contraire au bon sens et à la loi primordiale de tous les aménagements. Pour y remédier on imagina une série de dérogations plus ou moins temporaires au principe de la méthode; artifices dont la multiplication finit par rendre l'aménagement illusoire et fictif en même temps qu'ils introduisaient la complication et le désordre dans la gestion. Le procédé de calcul de la possibilité devenait arbitraire et illogique; la quotité du revenu dépendait dans une large mesure de l'arbitraire des agents chargés de l'application des règlements. Il n'est pas étonnant qu'une réaction de plus en plus générale se soit dessinée contre cette méthode, aujourd'hui officiellement abandonnée dans les sapinières.

On songea un moment, il y a une quinzaine d'années, à appliquer à nouveau au sapin, en la perfectionnant, une méthode qui avait été suivie déjà pendant quelques années au commencement de ce siècle et que ses auteurs, très improprement du reste, avaient appelé du nom de jardinage. Le jardinage nouvelle manière consistait à diviser les forêts en une dizaine de parcelles et chaque année on devait en parcourir une en co upant une quantité de bois calculée d'après un inventaire effectué de son matériel. Cette méthode se montra bien vite encore inférieure à la précédente.

Tout système d'exploitation doit avoir en vue de constituer les peuplements dans un certain état idéal, correspondant à l'état aménagé. Dans le cas des méthodes par contenance, cet idéal très simple est la constitution d'une série de peuplements d'âges gradués sur des contenances égales: rien n'est plus clair, plus indiscutable. Dans le cas du jardinage moderne nous devons trouver sur tous les points des bois de toutes dimensions répartis de telle manière qu'on puisse réaliser indéfiniment, à intervalles rapprochés, la coupe d'une quantité toujours égale de gros bois. Quelle est la loi de la répartition des différentes catégories de grosseurs dans ce mélange? Nul ne peut le dire, même approximativement, même d'une façon plausible. En réalité on ne sait pas vers quel état on doit tendre, s'il y a surabondance ou déficit en telle ou telle catégorie d'arbres, et, par suite, si la production se maintiendra, augmentera ou diminuera dans l'avenir.

Mais il y a plus. Quand même on connaîtrait l'état normal du peuplement dit jardiné il serait impossible, en pratique, de le réaliser sur le terrain. Aucun forestier n'est capable, quant à présent, de parcourir entièrement une étendue de terrain désignée d'avance en coupant exactement une quantité également fixée d'avance de bois de diverses catégories: il y a là une difficulté d'exécution que l'expérience nous montre comme insurmontable. Aussi a-t-on dû renoncer au mode dit (très improprement du reste) du jardinage en tant que méthode d'aménagement pour la mise en valeur de nos sapinières. Le jardinage ne doit être considéré que comme un pis-aller, souvent imposé dans les forêts des hautes altitudes par les conditions de sol et de climat; il consistera à couper çà et là des arbres inutiles au maintien du massif à l'état complet, sans souci de la quotité de la coupe.

En somme, nous ne sommes guère plus avancés, en matière d'aménagement des sapinières, que ne l'étaient nos prédécesseurs il y a 60 ans. Notre expérience est presque purement négative. Nous savons cependant qu'il est très difficile, sinon impossible, de conduire jusqu'à la dimension d'exploitabilité des peuplements de sapin absolument équiennes. Peut-être le type le plus avantageux serait-il celui d'une forêt présentant, sur un tiers de l'étendue par exemple, en des parcelles disséminées çà et là, des bois jeunes confusement mêlés, du semis jusqu'aux perchis, sur d'autres parcelles, également disséminées, et jusqu'à concurrence d'un second tiers de l'étendue de la forêt, des peuplements mélangés de hauts perchis et de demi-futaies et sur le surplus des futaies d'âges divers. Nos successeurs chercheront, je crois, à s'approcher d'un état analogue.

